

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0130

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'EAU pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0130**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'EAU pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération concerne la reconduction des conventions votées au Conseil du 18 février 2013 et du 13 janvier 2014 dans le cadre du projet pluriannuel CAP'eau à Madagascar pour la période 2012-2015.

**Rappel du cadre et de l'historique**

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau a été délibérée le 11 juillet 2005 par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. Deux types d'actions sont distingués :

- des actions de solidarité internationale consistant au financement d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement,
- des programmes de coopération décentralisée visant le renforcement des capacités des collectivités locales œuvrant dans le secteur de l'eau.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de mettre en œuvre la loi Oudin et de contribuer à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

En 5 ans de coopération, le projet dit AGIRE (Amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau - 2006-2010), soutenu par l'Union européenne ainsi que la réalisation conjointe des projets d'infrastructures cofinancés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, ont permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes facilitant ainsi l'accès à l'eau et l'assainissement pour 10 000 personnes d'accéder à l'eau et à l'assainissement,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le point fort de la démarche réside dans le fait d'avoir confié aux communes malgaches la véritable maîtrise d'ouvrage de leurs projets, en application du code de l'eau malgache. La qualité des infrastructures réalisées et la mobilisation des communes durant le processus montrent la pertinence de cette approche.

Les communes, autorités compétentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ont été formées aux différentes étapes de la mise en œuvre d'un projet d'infrastructures, de la conception à la gestion future en passant par la passation de marchés et le suivi de chantier. Elles ont gagné en compétences et en légitimité pour développer des projets durables au bénéfice de leurs populations.

Le projet AGIRE et les projets d'infrastructures ont fait l'objet d'une évaluation externe fin 2010, telle que notamment exigée par l'Union européenne, qui a conclu à la qualité de l'action conduite et à l'intérêt de la poursuite de la coopération en ciblant des projets concrets et locaux.

## **L'année 2011, année de transition**

L'année 2011 a été une année de transition entre le projet AGIRE et le nouveau projet, pendant laquelle la Métropole a maintenu son partenariat avec la région Haute-Matsiatra à travers une convention de coopération approuvée par le Conseil du 28 juin 2010. Cette période a permis de préparer la gestion des infrastructures existantes, de définir les orientations à venir et de rechercher des cofinancements. Le bilan de l'année 2011 permet de tirer les constats suivants :

- il apparaît nécessaire de développer une approche de planification des ressources en eau à l'échelle communale pour répondre aux enjeux du partage de l'eau, présents et à venir,
- les infrastructures réalisées doivent être bien gérées pour être durables. La gestion nécessite un accompagnement important aussi bien des communes que des gestionnaires. Faute de moyens sur ce volet, les infrastructures peuvent rapidement tomber en désuétude,
- le renforcement des capacités des acteurs publics est le cœur de toute coopération décentralisée. Il peut être complété par un appui à la formation universitaire, auprès des futurs professionnels de l'eau.

Aussi la direction de l'eau de la Métropole, forte de son expérience acquise et en concertation avec les acteurs de l'eau de la région Haute-Matsiatra, propose un nouveau programme de coopération, afin de consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur.

## **Le projet CAP'eau 2012-2015**

### **Objectifs**

Le projet CAP'eau, défini pour la période 2012-2015, s'oriente sur les axes suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Sur le volet planification, il s'agit de réaliser un inventaire géo-référencé des ressources en eau dans les communes et d'accompagner les acteurs à la définition de plans communaux de développement eau et assainissement, documents de planification opérationnelle issus de la concertation locale.

Sur le deuxième volet, il s'agit de soutenir la gestion et la rénovation des infrastructures déjà existantes dans les communes. La Métropole et la région Haute-Matsiatra accompagneront les communes à remettre en état leurs infrastructures et à redynamiser les comités de gestion responsables de la collecte des cotisations pour le service de l'eau et l'entretien des ouvrages.

Afin de renforcer le troisième volet du projet sur les formations des acteurs, la Métropole a mobilisé l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour son expertise afin de renforcer l'offre de formation de l'université de Fianarantsoa dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de mettre en place des stages mixtes (élèves de l'ENTPE et étudiants de l'université de Fianarantsoa).

Enfin, concernant les nouvelles infrastructures en matière d'eau et d'assainissement, la Métropole aidera à la définition des projets et la réalisation des études. La mise en œuvre des travaux fera l'objet d'un financement spécifique à définir au cas par cas.

Les bénéficiaires du projet CAP'eau visés sont :

- 12 communes de la région Haute-Matsiatra (6 ayant participé au projet AGIRE et 6 nouvelles communes). Les actions menées sur les communes pourront varier selon leurs besoins et leur propre implication,
- une vingtaine de comités de gestion ou petits fermiers gestionnaires,
- les populations des communes sensibilisées aux messages eau-hygiène-santé : environ 4 000 personnes par commune,
- 90 étudiants en formation initiale dont environ 20 stagiaires et les cadres de l'université de Fianarantsoa.

## Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

Conformément aux objectifs définis, l'année 2014 a permis de :

- réaliser les projets prioritaires d'accès à l'eau définis dans les Plans de développement de 5 communes : Isorana, Nasandratrony, Anjoma, Vohiposa et Ambohimahasoa. On estime à près de 38 000 le nombre de bénéficiaires de ces projets (habitants, élèves des écoles et collèges, patients de centres de santé, usagers des marchés, fidèles des églises),
- poursuivre l'accompagnement de la gestion des infrastructures déjà réalisées en 2010 et 2013 et préparer la gestion des 5 nouveaux projets (formation des comités de gestion villageois et appui aux communes à la délégation de gestion),
- renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage communale notamment par l'appui à l'exercice des fonctions des agents communaux de l'eau et de l'assainissement (ACEA) qui sont maintenant en poste depuis bientôt deux ans. Pour les communes disposant de ces agents dynamiques, la politique sur le secteur de l'eau connaît une vitalité très encourageante et les indicateurs mis en place dans le cadre d'un suivi technique et financier (STEFI) illustrent du décollage des communes sur le secteur,
- réaliser des études préparatoires pour les projets futurs dans les communes de Sahambavy, Alakamisy Itenina et Ivoamba avec l'appui de la Direction régionale du Ministère de l'eau à Madagascar,
- définir une approche pilote pour la commune de Nasandratrony. Sur cette commune, le risque de conflit d'usage est apparu particulièrement fort et le potentiel d'évolution agricole particulièrement intéressant. Aussi, en parallèle au projet d'adduction d'eau potable a été enclenchée une démarche portée par les associations Etc Terra et Agrisud afin d'optimiser la ressource en eau disponible en amont (par des aménagements et plantations adéquats) et d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles en aval (par d'autres techniques de riziculture voire une diversification des cultures) plus économes en eau et plus rentables pour les petits producteurs,
- appuyer la formation initiale dans le secteur de l'eau à Fianarantsoa par la mobilisation de 15 stagiaires de l'université de Fianarantsoa dans les communes partenaires du projet.

En revanche, l'appui de l'ENTPE à l'Université de Fianarantsoa n'a pu se réaliser en 2014 compte tenu du contexte très perturbé de l'Université (grèves, grands retards dans le calendrier universitaire, confusion des responsabilités dans les équipes pédagogiques, restructuration). Cependant une nouvelle formation dans le domaine de l'eau est en train de voir le jour, l'ENTPE pourra reprendre son appui en 2015 si l'université s'est suffisamment structurée.

## Bilan

2 missions de suivi ont été réalisées en 2014 : l'une en mai et l'autre en novembre.

Ces missions ont permis de confirmer sur le terrain la très forte implication des communes et leur progression dans leur montée en compétences et en responsabilités (prises d'initiatives, forces de propositions, prises de paroles en ateliers).

Elles ont également permis de contrôler le bon déroulement des chantiers sur place, de formuler des recommandations techniques et organisationnelles et de commencer à préparer un nouveau programme de coopération post-Cap'Eau.

## Les acteurs et partenaires

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutiennent financièrement ce projet, aux côtés de la Métropole, pilote et chef de file du projet, de la région Haute-Matsiatra, coordonnateur local, de l'ENTPE et de l'université de Fianarantsoa, organismes de formation partenaires.

## Le plan de financement

L'estimation totale des coûts du projet est de 684 940 € sur une période de 4 ans (2012 à 2015 inclus).

Le financement est apporté par les partenaires selon les conditions suivantes :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 267 530 €
- de l'Association internationale des maires francophones à hauteur de 94 000 €
- la participation de la Métropole est estimée à hauteur de 290 190 €
- la contribution locale de la région Haute-Matsiatra (et des communes malgaches) à ses frais est estimée à hauteur de 18 460 €

- la contribution de l'ENTPE à ses propres frais est estimée à hauteur de 14 760 €

La Métropole, chef de file de l'opération, reçoit les cofinancements de l'Association internationale des maires francophones et de l'Agence de l'eau. Elle reverse, d'une part, les subventions nécessaires à la région Haute-Matsiatra et à l'ENTPE et, d'autre part, finance en direct certaines actions.

Plan de financement sur 4 années :

	Apports financiers extérieurs (en €)		Dépenses par acteur du projet (en €)					
	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	Association internationale des maires francophones	Métropole de Lyon		Région Haute-Matsiatra		Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	
			contribution propre	subvention reçue	contribution propre	subvention reçue	contribution propre	subvention reçue
	267 530	94 000	290 190	84 850	18 460	252 920	14 760	23 760
<b>Total par acteur</b>	<b>267 530</b>	<b>94 000</b>	<b>375 040</b>		<b>271 380</b>		<b>38 520</b>	

Les dépenses totales prévisionnelles du projet sont réparties ainsi :

- les dépenses de la Région Haute-Matsiatra sont prévues à hauteur de 271 380 €, dont 18 460 € de fonds propres. La subvention à verser à la Région Haute-Matsiatra par la Métropole est donc de 252 920 €,
- les dépenses de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat sont prévues à hauteur de 38 520 €, dont 14 760 € de fonds propres. La subvention à verser à l'Ecole par la Métropole est donc de 23 760 €,
- les dépenses directes de la Métropole (hors reversements évoqués ci-dessus) sont évaluées à 375 040 € (poste de représentant permanent, prestations d'études et frais de mission, etc.), dont 84 850 € issus d'une quote part des financements Agence de l'eau et Association internationale des maires francophones reçues.

Pour cela, les conventions définiront chaque année les modalités d'octroi et de versements des subventions.

Pour 2014, la subvention de la Communauté urbaine de Lyon à la région Haute-Matsiatra s'est élevée à hauteur de 70 000 € et la recette perçue par la Communauté urbaine de Lyon auprès de de l'AIMF à 24 000 € environ.

Pour 2015, la subvention de la Métropole de Lyon à la région Haute-Matsiatra est estimée à 101 000 € et la recette perçue par la Métropole de Lyon auprès de de l'AIMF à 24 060 €.

Affectation de la subvention pour la région Haute-Matsiatra en 2015 :

Affectation	Montant (€)
1. Ressources humaines	5 200
2. Frais de fonctionnement du projet (déplacements)	15 000
3. Expertises locales (études, formations, traductions)	44 800
4. Achat de matériel	5 000
5. Imprévus, frais administratifs (7%)	5 000
6. GIRE (Gestion intégrée des ressources en eau)	26 000
<b>Total</b>	<b>101 000</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2015 d'un montant de 101 000 € pour le renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra, domiciliée Palais des Conseillers Provinciaux - Tsianolondroa - 301 - Fianarantsoa à Madagascar, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association internationale des maires francophones définissant, notamment, les conditions d'utilisation de sa subvention à la Métropole.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement au titre de ces subventions, à hauteur de 101 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 674 3 - opération n° 1P02O2197.

**4° - La recette** à provenir de l'AIMF, à hauteur de 24 060 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**